

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JUIN 2018

Présent-e-s :

M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Président
M.	Benoît	Gaud	DCe	Vice-président
M.	Mark	Goldschmid	LR+	Secrétaire bureau

M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
Mme	Véronique	Crettenand	DCe	Conseillère
M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
M.	John	Gyger	Dce	Conseiller
M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
Mme	Corinne	Sirusas Peduzzi	DCe	Conseillère
M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller

M.	Alain	Walder	DCe	Maire
M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe

M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
----	--------	---------	--	--------------------

Excusé-e-s :

Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Conseillère
Mme	Estelle	Guex-Crosier	DCe	Conseillère
M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller

Procès-verbaliste :

Mme	Frédérique	Barbe		
-----	------------	-------	--	--

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

Après avoir prié l'assemblée de se lever et avoir formulé l'exhortation suivante : « Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la cité qui nous a confié ses destinées », **M. Jean-Claude Marchand** salue le public présent et excuse l'absence de Mmes Sonia Cathrein et Estelle Guex-Crosier et de M. Oscar Sieve. Il ouvre sa première séance en qualité de président du Conseil municipal à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 8 mai 2018
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Rapport de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 10 avril 2018. *Rapporteur* : Oscar SIEVE
- VII. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VII.1. *P-D-1447 Crédit d'investissement de CHF 94'000 destiné à des travaux d'aménagements routiers à Landecy, route du Prieur*
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MAI 2018

1. **M. D. Fischer** demande la correction suivante : page 317, 2^{ème} paragraphe, le vote pour le renvoi en commission du projet de délibération 1446 est refusé par 5 voix pour, 9 voix contre ainsi que la suppression de la mention « une personne n'ayant pas voté ».

➔ **N'appelant aucune autre remarque, le procès-verbal de la séance du 8 mai 2018 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Pas de communication.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Modification de zone à Compesières

M. A. Walder rappelle que le Grand Conseil a voté la modification des limites de zone, soit la création d'une zone sportive, d'une zone de verdure, d'une zone 4B protégée et d'une zone affectée à l'équipement public dévolue à la construction d'une nouvelle école. Le délai référendaire lié à ce vote échoit demain et la commune de Bardonnex n'a, à ce jour, pas connaissance d'une contestation. L'adoption du plan de site de Compesières reste par contre en attente, le Conseil d'Etat répondant actuellement aux courriers de contestation reçus à ce sujet.

2. Ecole de Compesières – élèves hors commune

Le directeur de l'établissement scolaire de Compesières, M. Frédéric Heiz, a communiqué le nombre d'élèves pour la rentrée scolaire 2018-2019 qui se montera à 217 (206 pour l'année 2017-2018). **M. A. Walder** précise que la répartition selon le lieu de domicile n'est, à ce jour, pas connue et qu'il est donc impossible de porter un jugement sur les élèves hors commune. Il indique cependant que la convention relative à une compensation financière pour les élèves en provenance de la commune de Plan-les-Ouates (45), sera prochainement signée.

S'agissant de la problématique des élèves hors frontière, dont le nombre actuel se porte à 25 pour l'établissement scolaire de Compesières, il rappelle qu'un courrier, demandant la création d'un groupe de travail et signé par les communes de Plan-les-Ouates, Troinex, Veyrier et Bardonnex, a été adressé à l'ACG (Association des communes genevoises) le 30 janvier 2018. Une réponse de cette dernière, dans laquelle il est préconisé « ... *que la seule voie à une solution rapide consiste, de l'avis du comité de l'ACG, à rechercher une meilleure répartition des élèves basée sur les disponibilités en locaux scolaires...* » a été reçue le 17 avril dernier ; M. A. Walder en fait la lecture complète.

Malgré de multiples demandes quant à une meilleure répartition des élèves hors frontière dans les diverses écoles du canton, ce travail n'ayant jamais été fait par le département de l'instruction publique, M. A. Walder doute que celui-ci soit prochainement entrepris. Pour rappeler quelques chiffres, 15% des élèves fréquentant l'école de Compesières viennent de France voisine alors que la commune de Plan-les-Ouates en recense 2.4%. Les parents des élèves concernés étant taxés à la source et les retombées fiscales étant en faveur de la commune sur laquelle se trouve leur lieu de travail, celles-ci sont quasi inexistantes pour la commune de Bardonnex. A contrario et sans vouloir critiquer, la commune de Plan-les-Ouates, qui devrait prochainement accueillir 10'000 nouvelles places de travail et dont 60% seront occupées par des personnes en provenance de France voisine, serait plus à même d'accueillir des élèves hors frontière. Il ajoute, pour introduire le sujet du projet de délibération à l'ordre du jour de la présente séance, que le développement de la ZIPLO (zone industrielle de Plan-les-Ouates) provoquera une recrudescence de véhicules sur les voies communales, ce qui est problématique.

3. Projet de règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires

M. A. Walder tient à présenter ce sujet afin de démontrer que les relations avec le canton ne sont pas toujours faciles et que l'avis des communes genevoises pèse peu dans les décisions qui les impactent. Le projet de règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires a été discuté au sein de l'ACG, du DIP (département de l'instruction publique) et des différentes communes pendant de nombreux mois. Un certain nombre de remarques a été émis par les communes par le biais de l'ACG et soumis à la conseillère d'État, Mme Anne Emery-Torracinta. Cette dernière, par manque de temps et en raison d'une séance annulée, a indiqué le 23 mai dernier que les remarques des communes ne seraient pas prises en considération, le règlement devant être adopté le 30 mai 2018 par le Conseil d'État. L'ACG, en date du 25 mai a adressé un courrier à l'attention du Conseil d'État dont M. A. Walder donne lecture. Par celui-ci, l'ACG rappelle que le projet de règlement a été préavisé négativement à l'unanimité de ses membres présents et demande, soucieuse d'une bonne gestion des deniers publics, de surseoir à l'adoption dudit projet de règlement.

M. A. Walder termine en indiquant que le nouveau règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires a bel et bien été adopté en date du 30 mai 2018. Il relève, sans vouloir anticiper sur le sujet suivant, qu'il est essentiel, avant de porter des jugements, de bien connaître les tenants et les aboutissants des dossiers et qu'il est malheureusement parfois difficile, pour les communes, de se battre contre les décisions étatiques.

4. Fête des écoles – vendredi 29 juin 2018

Au vu des conditions climatiques qui ont perturbé la fête des écoles en 2017, **Mme B. Guex-Crosier** indique qu'une réflexion a été menée afin de pallier de nouveaux caprices météorologiques. Ainsi, cette année, l'entier de la manifestation se déroulera sur le site du hangar. Une tente sera installée afin d'accueillir la partie officielle, les productions des enfants et le public ; la seconde partie de la fête se déroulera, comme précédemment, sous et autour du hangar et des pavillons scolaire et parascolaire. La location de la tente n'ayant pas été mise au budget, elle annonce d'ores et déjà un dépassement de la ligne comptable.

5. Chemins communaux

Suite aux fortes précipitations du mois dernier qui ont causé quelques inondations sur les chemins communaux, les grilles d'évacuation, notamment au chemin de la Moëtte, se sont bouchées à plusieurs reprises. Ce même chemin qui était historiquement entretenu par les agriculteurs, ne faisait pas partie du cahier des charges du prestataire chargé du balayage et de l'entretien des voies communales. **M. C. Creffield** informe que ceci a été corrigé et la commission des routes, lors d'une prochaine séance, se penchera sur cette problématique qui touche d'autres voiries communales.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que la commission ne s'est pas rencontrée depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des bâtiments et école :

M. J. Gyger indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- discuté des travaux en cours à la Bossenaz et dans la future mairie,
- passé en revue l'organisation de la fête des écoles.

Commission environnement et développement durable :

M. Jean-Claude Marchand indique que, lors de ses dernières séances, la commission a :

- discuté de la future nouvelle collecte des déchets sur la commune,
- entrepris les démarches, au CRR (centre de réadaptation des rapaces), pour l'élaboration conjointe du calendrier 2019.

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- parlé de la sécurité sur la commune,
- octroyé des subventions sportives.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- pris note de la prochaine installation de jeux à proximité de l'Agorespace,
- discuté de l'installation récente de l'allégorie de la vigne sur le giratoire de Compesières et de la fixation des drapeaux qui pose problème,
- pris connaissance du rapport relatif à la route du Prieur à l'ordre du jour de la présente séance,
- réfléchi à l'installation d'une signalisation verticale interdisant le parking à l'entrée du chemin des Côtes-de-Landecy et facilitant ainsi le passage des machines agricoles,
- discuté de l'installation de panneaux pédagogiques à l'attention des promeneurs, propriétaires de chien(s) et cyclistes.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- finalisé la sortie des jeunes qui se déroulera le 24 juin prochain,
- finalisé la sortie des aînés qui se déroulera le 22 septembre prochain
- échangé des idées pour le cadeau des aînés.

VI RAPPORT DE LA COMMISSION DES ROUTES, TRAVAUX ET EMBLEMES COMMUNAUX DU 10 AVRIL 2018. RAPPORTEUR : OSCAR SIEVE

En l'absence de M. O. Sieve, le président cède la parole à M. C. Cortiglia, président de la commission des routes, travaux et emplacements communaux. Ce rapport fait suite à la rencontre avec M. Ch. Steiger au cours de laquelle il a présenté son projet de modération du trafic dans le village de Landecy, malheureusement diffusé en parallèle du sondage réalisé par la commune, rendant celui-ci inexploitable.

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil municipal prend acte, avec remerciements à son auteur, du rapport de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 10 avril 2018.

VII PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1447 Crédit d'investissement de CHF 94'000 destiné à des travaux d'aménagement routiers à Landecy, route du Prieur

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président, dans un premier temps, donne lecture du courrier, daté du 16 juin 2018, que le comité de PRO LANDECY a adressé à quelques membres du Conseil municipal.

M. C. Creffield, adjoint, poursuit en rappelant que le sondage, initié par la commune de Bardonnex, comportait trois questions ainsi qu'une question subsidiaire. Pendant la tenue dudit sondage, une tierce proposition s'est greffée et a été prise en considération par un certain nombre de personnes. Or, seule une partie des habitants du village de Landecy en ont eu connaissance ce qui a rendu impossible une analyse cohérente du sondage, les interrogations et données soumises n'étant pas identiques. Cela est fort dommage car les coûts humain et financier engagés se sont révélés d'aucune utilité.

La problématique soulevée par la délibération n'est pas nouvelle dans la mesure où elle a débuté en 2012 par l'élaboration d'un plan de stationnement.

A celui-ci s'est jointe une pétition des habitants demandant une zone 20 km/h. Celle-ci a été étudiée et présentée aux différents services étatiques concernés. La DGT (direction générale des transports) et la CMNS (commission des monuments, de la nature et des sites) se sont opposées à cette réalisation. La commission a alors remodelé le projet afin qu'il réponde aux exigences des différents services, projet qui a été accepté.

Un recours a alors été déposé ; celui-ci n'a pas abouti et l'autorisation est passée en force. Une séance publique, à laquelle était conviée la population landécéenne a été organisée. Au vu des avis divergents qui ont été exprimés lors de cette dernière, il a été décidé de la diffusion d'un sondage permettant de connaître l'avis de chacun. A notre grand regret, celui-ci a été tronqué et est devenu inexploitable.

La commune a toutefois pris la peine de présenter la tierce proposition à la DGT ; pour diverses raisons, celle-ci n'était pas recevable. Comme il a été expliqué durant la séance publique, l'installation d'une zone 20 km/h., telle que celles en place à Croix-de-Rozon et Bardonnex, n'est plus possible. En effet, non seulement les nouvelles exigences supprimeraient 90% des places de stationnement dans la rue mais elles impliqueraient outre la modération de la circulation, une zone de rencontre, nouvelle appellation de la zone 20 km/h, donnant la priorité aux piétons.

Deux solutions se sont alors présentées à la commune de Bardonnex : l'installation de mesures selon l'autorisation délivrée ou le statu quo. Une restriction de la circulation à Landecy et un report de la circulation vers les autres villages de la commune n'étant pas envisageable, l'installation de mesures pour la sécurité des usagers a été privilégiée.

Concernant les nuisances évoquées si des seuils de ralentissement devaient être mis en place, M. C. Creffield estime qu'elles ne seront pas plus importantes que la situation actuelle lorsque l'afflux de voitures est important et que ces dernières ne peuvent circuler. Selon une étude récente, il s'avère que les seuils de ralentissement modernes ne provoquent pas de bruits significatifs lors du passage des véhicules, une vitesse modérée est par contre inévitable.

Pour toutes les raisons mentionnées, il termine en encourageant les membres du Conseil municipal à voter en faveur du projet de délibération présenté.

Selon **M. A. Walder**, la décision à prendre est une pesée d'intérêts entre un statu quo ou des premières mesures de sécurisation. Il peine à comprendre les réactions de certaines personnes qui souhaitent de la sécurité mais qui ne veulent pas d'installations permettant de la garantir. Il poursuit en citant les différentes étapes qui ont conduit à la présentation du crédit de réalisation présenté. Il y a 20 ans, le Conseil municipal a déjà discuté de la route du Prieur ; il avait décidé de laisser le parking se faire de manière sauvage et alternée, ce qui était alors la meilleure façon de ralentir les véhicules. A cette époque, le nombre de passages était bien évidemment beaucoup moins important. Ce parking non réglementé a déjà posé problème au passage de cars mais également du Noctambus qui n'a pu, au milieu de la nuit, poursuivre sa route.

La difficulté est essentiellement due à la largeur de la route ; aujourd'hui, pour cette raison, l'application de la LCR (loi sur la circulation routière) ne permettrait en effet pas une réglementation du parking le long de la route du Prieur. Il rappelle qu'en 1999, alors qu'une voiture stationnée gênait le passage, la police avait verbalisé l'ensemble des voitures parkées, aucun marquage ne permettant le parking et la voie de circulation étant insuffisante. En outre, cette étroitesse oblige les conducteurs à coller leur véhicule aux murs, obligeant les piétons à marcher au centre de la route.

En 2006, la commune a demandé à passer de zone 30 km/h. en zone 20 km/h. ce qui a été refusé.

Finalement, en 2012, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude afin de voir si un aménagement permettrait d'améliorer la situation. En février 2014, une première pétition a été reçue en mairie. L'étude, qui arrivait à son terme, a été présentée en mai 2014. En septembre 2014, une nouvelle pétition, demandant l'installation d'une zone 20 km/h et d'un transport collectif, a été déposée.

Le 14 octobre 2014, le Conseil municipal votait un crédit d'étude pour l'installation du zone 20 km/h. ; la demande d'autorisation, comme il a été dit précédemment, a été préavisée négativement par la CMNS et la DGT.

Aujourd'hui, **M. A. Walder** aimerait que les habitants du village de Landecy comprennent que le Conseil municipal a fait son possible pour aller dans leur sens mais qu'il ne sera malheureusement pas possible d'obtenir la zone 20 km/h., tant désirée. Il pense que la stratégie aujourd'hui est d'obtenir la desserte L1-L2, devenue indispensable et qui permettra d'absorber 20'000 véhicules par jour.

Une révision du plan directeur communal est également en cours et **M. A. Walder** aimerait qu'il soit réfléchi à un plan de circulation. Il a été dit que la circulation du village de Landecy pouvait aisément être déviée sur Croix-de-Rozon, ce village étant au bénéfice de trottoirs. Chaque jour, 700 véhicules traversent le village de Landecy, il en passe 10 à 12'000 à Croix-de-Rozon.

Il termine en indiquant qu'il ne va pas engager une bataille politique pour trois seuils de ralentissement et quelques poteaux. Néanmoins, se référant au travail effectué par la commission des routes, il pense que cette première mesure de sécurité doit être réalisée.

Mme S. Schrag a eu l'occasion de participer au grand débat relatif à la L1-L2 le 29 février dernier et elle s'est retrouvée seule à défendre la commune de Bardonnex ; en effet, mis à part quelques collègues du Conseil municipal, aucun habitant n'a jugé bon de se déplacer. Face à des écologistes, il a été très difficile de mettre en avant l'asphyxie de la commune de Bardonnex, le bien-être d'une centaine de grenouilles étant bien plus important. Les 20'000 habitants qui seraient soulagés par la création de la L1-L2, et plus particulièrement les Bardonnésiens, n'ont d'ailleurs dit « *qu'à attendre la venue du tram à Perly pour apprécier le désengorgement de leurs villages* ».

M. G. Rana Zolana propose de modifier le 15^{ème} considérant en supprimant « par une tierce personne » qui, selon lui n'apporte rien mise à part une stigmatisation de la personne en question et est ainsi plus cohérent avec le rapport de la commission des routes.

Dans ce cas, **M. A. Walder** suggère d'ajouter, pour une meilleure lisibilité, « *... d'une autre variante extérieure que celle proposée* ».

Selon **M. F. Barthassat**, il n'y a rien de stigmatisant dans la formule initiale ; les deux changements proposés n'ont aucun intérêt.

Mme M. Barrillier est favorable à la proposition de Monsieur le maire qui exprime une plus grande neutralité.

Le terme « tierce personne » n'a rien de stigmatisant et reflète tout simplement la réalité. Pour **M. D. Fischer**, cette modification ne changera pas le problème et il reste de la responsabilité du Conseil municipal de prendre une décision pour tenter de le régler. D'une manière ou d'une autre, il est important que le trafic soit réduit sans qu'il ne soit déversé sur un autre village ; attendons donc la L1-L2 et, dans l'intervalle, faisons un premier pas en votant en faveur du projet de délibération présenté.

- ➔ La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet d'amendement proposé par Monsieur le maire, soit la suppression, dans le 15^{ème} considérant, des termes « par une tierce personne » et l'ajout de la mention « variante extérieure ». Cet amendement est approuvé par 9 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention.
- ➔ Le président soumet ensuite au vote le projet de délibération 1447.

D - 1447 Crédit d'investissement de CHF 94'000 destiné à des travaux d'aménagements routiers à Landecy, route du Prieur

Considérant,

- le crédit d'étude de CHF 19'500 destiné à examiner le stationnement des véhicules dans les villages de Charrot et Landecy (D-1321 / 18 décembre 2012),
- la pétition du 18 février 2014 signée par un nombre significatif d'habitants de Landecy, tendant à ce que l'usage de la route du Prieur soit limité au trafic local,
- la consultation publique des habitants du village de Landecy, le 14 mai 2014,
- le crédit supplémentaire d'investissement de CHF 58'000 destiné à l'étude de l'aménagement d'une zone de rencontre (20 km/h) dans le village de Landecy (D-1357 / 14 octobre 2014),
- le rapport d'expertise préliminaire du 10 août 2015 délivré par un bureau d'ingénieurs conseils,
- la demande d'autorisation de construire du 18 décembre 2015, déposée par la commune, concernant l'aménagement d'une zone de rencontre à Landecy,
- le préavis défavorable de la direction générale des transports ainsi que de la commission des monuments et des sites (CMNS), respectivement la sous-commission architecture (SCA),
- le projet du 7 septembre 2016, remodelé par la commune, qui prend en compte les préavis précités,
- l'autorisation du 17 novembre 2016 délivrée par le DALE (DD 108'595),
- le recours déposé par un habitant de Landecy, le 21 décembre 2016, contre la décision de construire du département,
- le jugement du tribunal administratif de première instance du 31 août 2017, qui déboute le requérant,
- la détermination de la commune – par son engagement financier à hauteur de CHF 1'100'000 – de participer au coût de construction de la route de liaisons L1-L2 qui permettrait d'alléger la surcharge de trafic dans les villages, notamment Landecy et Croix-de-Rozon,
- la séance publique du 14 décembre 2017,
- le sondage réalisé auprès des habitants du village de Landecy en février 2018,
- l'impossibilité d'exploiter le résultat dudit sondage en raison de l'interférence d'une autre variante extérieure que celles proposées,
- le rapport de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 10 avril 2018,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 29 mai 2018,

- l'exposé des motifs,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De réaliser les travaux d'aménagements routiers à Landecy, route du Prieur.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 94'000 destiné à ces travaux, qui s'ajoute au crédit d'étude de CHF 19'500 (D-1321 / 18 décembre 2012) et au crédit supplémentaire d'investissement de CHF 58'000 (D-1357 / 14 octobre 2014).
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités de 2019 à 2048.
5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt afin de permettre l'exécution de ces travaux.
6. L'attribution au fonds de décoration devra être enregistrée, lors du bouclage des comptes, selon les dispositions comptables applicables.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix.

VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Voie verte

Mme M. Barrillier a découvert, la semaine dernière, la nouvelle voie verte. Réservée aux cyclistes et aux piétons, elle relie actuellement le site de la gare des Eaux-Vives à Annemasse. Elle est installée en surface de la future ligne ferroviaire du Léman Express et sillonne à l'arrière de grandes propriétés et en bordure de jolis jardins.

2. Giratoire de Compesières

M. F. Barthassat est surpris par « l'entretien » paysager du giratoire de Compesières. S'agit-il d'un concept particulier ? La végétation est si haute qu'il est difficile de distinguer les éléments fixes qui ont été installés ce qui est dommage.

Comme il avait été expliqué lorsque le projet a été mis en route, le giratoire étant cantonal, l'entretien des plantes rudérales est à la charge du canton pendant trois ans.

M. C. Creffield précise qu'il était du choix de la commune de financer les éléments fixes qui ont été installés. Il ajoute que les plantations évoluent selon les saisons et que les décorations centrales seront plus visibles cet hiver.

M. F. Barthassat remercie M. Creffield pour sa réponse qui ne le satisfait pas. En effet, l'aboutissement du projet a été si laborieux qu'il est regrettable que son aspect actuel soit si peu satisfaisant. Il estime que ceci ridiculise le travail de la commission.

M. C. Creffield propose de demander au canton s'il est possible de couper la végétation.

Concernant plus particulièrement l'allégorie de la vigne, récemment installée, **M. A. Krasnosselski** la trouve un peu basse. A l'origine, elle devait être placée dans un tonneau ce qui l'aurait rehaussée. Cette idée a-t-elle été abandonnée ?

M. C. Creffield rappelle qu'au moment du choix de l'allégorie, il n'était plus question du tonneau. En termes de positionnement et en rapport aux autres éléments, elle est située à la bonne hauteur.

3. Agenda des commissions

M. D. Fischer propose de « normaliser » les séances de commission. Il pense qu'il serait plus approprié d'avoir des dates fixes pour chaque commission ce qui éviterait des batailles d'agenda en fin de séance du Conseil municipal.

M. J.-C. Marchand indique que ce sujet a déjà été abordé dans le cadre du Bureau du Conseil municipal. En effet, il s'agirait de regrouper les séances des différentes commissions sur deux jours, par exemple les lundis et mardis, sachant qu'il est possible de doubler la capacité d'accueil en occupant la salle des commissions et celle des Chevaliers. Il serait également possible de prévoir des séances à 18h30 et à 20h30.

M. F. Barthassat trouve cette idée très intéressante.

Selon **Mme S. Schrag**, les personnes suivant des cours de formation sont souvent retenues les lundis et les mardis ; elle proposerait d'élargir au mercredi.

M. J. Zwicky est favorable à l'idée de bloquer deux jours de la semaine pour les séances de commission.

M. A. Krasnosselski trouve l'idée intéressante mais utopique à ses yeux. Il sera en effet très difficile de trouver deux jours dans la semaine qui conviennent à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Le fait de jouer avec les horaires, 18h30 et 20h30, facilite déjà les choses même s'il n'est pas toujours confortable d'enchaîner deux séances de commission.

M. B. Gaud pense que l'ouverture simultanée des deux salles laisse déjà passablement de souplesse.

Selon **M. A. Walder** la simultanéité de deux séances pourrait être compliquée pour des commissaires qui seraient concernés par les deux commissions.

En prenant en compte les séances du Conseil municipal, **M. D. Fischer** indique qu'il reste à disposition quatre lundis et trois mardis par mois ; l'idée serait d'attribuer le premier lundi à la sociale, le deuxième aux routes, etc. Les agendas seront ainsi plus conciliables notamment pour les personnes qui ont des horaires irréguliers.

M. C. Cortiglia serait favorable à la proposition du lundi et du mardi comme décrit par M. D. Fischer.

M. A. Krasnosselski estime que cette proposition doit convenir à l'Exécutif qui a ses impondérables et contraintes liés à des séances et rendez-vous extérieurs.

M. B. Gaud pense que pour établir un tel programme, il faut que chaque commission se positionne et annonce les jours qui lui sont impossibles.

Une telle planification permettrait de faciliter la prise de rendez-vous et elle est une bonne idée à creuser. Néanmoins, **M. A. Walder** précise que certaines séances réservées à l'Exécutif ne sont pas déplaçables.

De l'avis de **Mme B. Guex-Crosier**, il peut être compliqué de fixer des jours et une certaine souplesse reste indispensable. Les deux prochaines séances de la commission sociale se dérouleront, par exemple, un mercredi, les autres jours de la semaine ne convenant pas à ses membres.

M. J.-Cl. Marchand propose de discuter le sujet au sein des différentes commissions. Le cas échéant, il élaborera un sondage avec l'aide du secrétariat communal.

4. Archives communales

M. J. Gyger a eu une discussion très intéressante avec M. Paul Despraz, archiviste communal. Il demande si un processus a été mis en place afin de pérenniser son travail ou si une transmission de sa méthode de classement à un éventuel remplaçant est prévue ?

M. A. Walder connaît le travail effectué par M. Despraz pour l'avoir rencontré régulièrement et pour avoir recouru à plusieurs reprises à ses services. Il précise que M. Despraz n'est pas archiviste de métier et qu'il a suivi une formation répondant aux exigences des archives d'Etat. Il ajoute qu'il n'est pas inquiet quant à une succession si M. Despraz devait décider de cesser cette activité. En outre, il rappelle que les archives communales seront prochainement déplacées dans une nouvelle salle, mieux adaptée et sise à l'entresol de l'école de Compesières.

5. Course du Conseil municipal

Samedi dernier s'est déroulée la course du Conseil municipal. **M. G. Rana Zolana** a pu remarquer que s'il était décidé de ne plus convier les anciens, l'organisation de ladite course n'aurait plus beaucoup d'intérêt. En effet, les anciens étaient bien plus nombreux que les membres actuels du Conseil municipal.

Mme S. Schrag tient à remercier les organisateurs, MM. B. Boymond et L. Lavarini pour cette sortie très intéressante qui nous a fait découvrir quelques particularités du canton de Genève. Le fil conducteur « GRTA » a été très apprécié.

IX CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	21.06.18	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	08.10.18	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	10.07.18	18h30	Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité	29.08.18	20h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	25.06.18	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	19.09.18	18h30	Salle des commissions
		03.10.18	18h30	Salle des commissions
	Bureau	30.08.18	18h30	Mairie
	Conseil municipal	12.09.18	20h30	Salle des Chevaliers
	Sortie des jeunes	24.06.18		
Sortie des aînés	22.09.18			

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 22h00.

Jean-Claude Marchand, président

Genève, le 21 juin 2018/fb